

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de
résolution ou
annotation

Procès-verbal
du 7 avril 2015

Ordre du jour du
7 avril 2015

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 7 avril 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 avril 2015

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 326
 - 6.3 Démission du coordonnateur du service des loisirs et de la culture
 - 6.4 Embauche d'une coordonnatrice du service des loisirs et de la culture
 - 6.5 Embauche d'un préposé aux services municipaux
 - 6.6 Liste de destruction des archives
- 7 *SECURITE PUBLIQUE*
 - 7.1 Système d'alarme automatisé via KYQFM
- 8 *TRANSPORT*
 - 8.1 Octroi contrat pour le nivelage
 - 8.2 Octroi contrat pour le nettoyage de fossés
 - 8.3 Octroi contrat pour la pierre concassée
 - 8.4 Octroi pour l'abat-poussière
 - 8.5 Rapiéçage et recouvrement bitume
 - 8.6 Entretien de la Petite Ligne
 - 8.7 Réparation de l'enseigne numérique
- 9 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 9.1 Achat de matériel pour mise à niveau des infrastructures eau potable et eaux usées
 - 9.2 Achat de pièces pour pompes SP2
 - 9.3 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2013
 - 9.4 Étude d'impact environnemental
 - 9.5 Mandat pour un registre sur la présence d'amiante dans les bâtiments municipaux
- 10 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 10.1 Partenariat pour le Cabaret de la Gare
 - 10.2 Publicité Guide des services cyclistes 2015
 - 10.3 Coûts des services du terrain de jeux pour la saison 2015
 - 10.4 Offre de services pour l'opération du Gymlyst
 - 10.5 Achat d'un poste de travail
 - 10.6 Salaire des moniteurs et surveillants (bonus «fidélité»)
- 11 *CORRESPONDANCES*
 - 11.1 Cocktail dinatoire et conférence CDC de L'Érable
 - 11.2 Journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *VARIA*
 - 13.1 Demande du Cercle de Fermières
 - 13.2 Journée porte ouverte de la Salle des Chevaliers de Colomb
 - 13.3 Souper soirée «Hommage aux bénévoles» du Centre d'action bénévole



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

- 13.4 Demande d'appui financier au Grand défi Pierre Lavoie
14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE**
15 **LEVEE DE LA SEANCE**

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

089-04-2015
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

090-04-2015
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

091-04-2015
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12539 à 12598	165 461.25 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	53 133.73 \$
Grand total des paiements	218 594.98 \$

ADOPTÉE

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 326

En conformité avec l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 326 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout, de pluvial et des travaux de voirie sur les rues St-Pierre et Huard, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts. Aucune personne habile à voter n'est venue apposer sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement, donc il est réputé avoir été approuvé par les personnes habile à voter.

Démission du coordonnateur du service des loisirs et de la culture

La directrice générale dépose au conseil municipal la lettre de démission du coordonnateur du service des loisirs et de la culture, Monsieur Loïc Lance.

092-04-2015
Embauche d'une coordonnatrice du service des loisirs et de la culture

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Marie-Christine Hallé comme coordonnatrice du service des loisirs et de la culture ;

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

ADOPTÉE

093-04-2015
Embauche d'un préposé aux services municipaux

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Elliott Breton comme préposé aux services municipaux ;

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

094-04-2015
Liste de destruction des archives

ADOPTÉE

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code Municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 26 février 2015 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

095-04-2015
Système d'alarme automatisé via KYQFM

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal n'accepte pas de contribuer financièrement au système d'alarme automatisé de KYQFM.

QU'une lettre soit transmise à KYQ 95.7 l'informant de la décision du conseil municipal.

ADOPTÉE

096-04-2015
Octroi contrat de nivelage

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour nivelage : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouverte le 27 mars à 15 h :

SOUSSIONNAIRE	TARIF HORAIRE (avant taxes)
EMP inc.	96.00\$
Pavage Lagacé et Frères	99.40\$

ATTENDU qu'il manquait des documents requis lors du dépôt de la soumission de la part du plus bas soumissionnaire EMP inc. ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nivelage au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Lagacé. À cette fin, une dépense de 16 000\$ est autorisée et sera puisée au poste Nivelage (02 32050 521).

ADOPTÉE

097-04-2015
Octroi contrat de nettoyage de fossés

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour les travaux de nettoyage de fossés : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouverte le 27 mars à 15 h :

SOUSSIONNAIRES	Option 1 Tarif horaire avant taxes	Option 2 Tarif horaire avant taxes
EMP inc.	85.98\$ (code 1306) 106.00\$ (code 1310)	222.22\$ (code 1306) 242.00\$ (code 1310)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Pavage Lagacé et Frères	88.25\$ (code 1306)	227.15\$ (code 1306)
Excavation Alex Martineau	150.00\$ (code 1320)	-

ATTENDU qu'il manquait des documents requis lors du dépôt de la soumission de la part du plus bas soumissionnaire EMP inc. ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nettoyage des fossés au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Lagacé. À cette fin, une dépense de 27 000\$ est autorisée et sera puisée au poste Nettoyage de fossés (02 32020 521).

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour l'achat et le transport de pierre concassée : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouverte le 27 mars à 15 h ;

Matériel	Fournisseurs	Prix à la tonne (avant taxes)	Source ou description
Pierre concassée	Lagacé et Frères	17.75 \$	Carrière Plessisville
MG20B	Lagacé et Frères	17.45 \$	Carrière Lévisienne
	EMP inc.	14.48 \$	Carrière Lévisienne ou Plessisville

ATTENDU qu'il manquait des documents requis lors du dépôt de la soumission de la part du plus bas soumissionnaire EMP inc. ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la pierre concassée au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Lagacé. À cette fin, une dépense de 37 479\$ (TVQ incluse) est autorisée sera puisée au poste Pierre, rechargement (02 32000 621).

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour la fourniture de chlorure de calcium liquide ou de chlorure de magnésium : SEBCI, Somavrac et Entreprises Bourget ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouverte le 27 mars à 15 h :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix par litre (avant taxes)</u>
SEBCI	0.303\$
Somavrac	0.309\$
Entreprises Bourget	0.340\$

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de chlorure de calcium ou chlorure de magnésium à SEBCI inc. À cette fin, une dépense de 14 000\$ est autorisée et sera puisée au poste Épandage de calcium (02 32030 521).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

098-04-2015
Octroi pour la
pierre
concassée

099-04-2015
Octroi contrat de
chlorure de
calcium ou
chlorure de
magnésium

100-04-2015
Rapiéçage et
recouvrement
bitume



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

101-04-2015
Entretien de la
Petite Ligne

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume. Les spécifications seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise des travaux de nivelage sur le chemin de la Petite Ligne jusqu'à concurrence de 16 heures, ceci à même le budget autorisé.

ADOPTÉE

102-04-2015
Achat de matériel pour la mise à niveau des infrastructures eau potable et eaux usées

ATTENDU les demandes de prix sur invitation qui ont été faites aux entreprises suivantes pour la fourniture de boulonnerie et accessoires pour la mise à niveau du réservoir, des puits et de la station de pompage #2 : CWA, Wolseley et Emco Québec ;

ATTENDU les soumissions reçues :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix avant taxes</u>
CWA	9 517.74\$
Wolseley	11 343.71\$
Emco Québec	13 461.05\$

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de CWA. La présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

ADOPTÉE

103-04-2015
Achat de pièces pour pompes SP2

ATTENDU les demandes de prix sur invitation qui ont été faites aux entreprises suivantes pour la fourniture de pièces pour les pompes Barnes de la station de pompage #2 : CWA, Pompes Garand et Pompes R. Lafontaine ;

ATTENDU les soumissions reçues :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix avant taxes</u>
CWA	2 900.00\$
Pompes Garand	4 175.90\$
Pompes R. Lafontaine	4 183.38\$

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de CWA. La présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

ADOPTÉE

Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2013

Le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2013 préparé par la directrice générale et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est déposé et disponible pour consultation.

104-04-2015
Étude d'impact environnemental

ATTENDU la demande de permis de remblai faite verbalement à l'automne 2009 par un représentant de la Ferme La Ronchonnerie à l'officier municipal de l'époque afin de déposer de la terre sur un lot lui appartenant à proximité de la zone inondable et des prises d'eau potable de la municipalité ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

ATTENDU que selon les informations fournies, le permis a été émis puisque le remblai demandé était conforme à la réglementation municipale ;

ATTENDU qu'une quantité supplémentaire de remblai a été déposée sur le terrain de la Ferme La Ronchonnerie, dont une partie empiète en zone inondable ;

ATTENDU que le Ministère de l'Environnement a constaté cette infraction à ses règlements et est intervenu ;

ATTENDU qu'actuellement aucun impact sur l'environnement n'est constaté car il n'y a pas d'activité sur le site ;

ATTENDU que le Ministère pourra éventuellement exiger la remise en état du terrain ;

ATTENDU que ces travaux pourraient avoir des impacts sur les prises d'eau potable de la municipalité et sur le voisinage ;

ATTENDU que la municipalité désire pour se sécuriser, obtenir une étude par une firme indépendante afin d'établir les impacts environnementaux pour s'assurer de la protection de ses prises d'eau potable et du voisinage immédiat quant au bruit, à la poussière, à la circulation et à la sécurité de ses citoyens ;

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré la firme LVM pour faire une étude d'impact environnemental pour un coût maximal de 5 000\$ plus taxes. La somme requise sera puisée dans le compte Honoraires professionnels (02 41300 411).

ADOPTÉE

ATTENDU qu'il est possible de trouver des matériaux et des produits qui contiennent de l'amiante dans les composants de construction, les installations et les équipements de tous les types de bâtiments, qu'ils soient industriels, commerciaux, publics ou résidentiels et que des fibres d'amiante peuvent se détacher de certains matériaux ou produits lorsqu'ils sont en mauvais état ou lorsque des travaux sont réalisés sur ceux-ci ;

ATTENDU qu'afin d'assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs, de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante sont en vigueur depuis le 6 juin 2013 et que ces dispositions ont pour objectif de diminuer l'exposition des travailleurs aux poussières d'amiante ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré la firme EXP afin de produire un inventaire des flocages et calorifuges dans les bâtiments municipaux ciblés et de créer d'un registre pour chacun des bâtiments, tel que requis par la réglementation de la CSST. La somme requise de 4 570\$ plus transport et taxes sera puisée dans le compte Honoraires professionnels (02 13000 410).

ADOPTÉE

ATTENDU que l'Association du Sémaphore de Lyster présentera une série de spectacles à la Gare de Lyster cet été ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite participer financièrement aux événements en tant que partenaire principal ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la participation de la municipalité comme partenaire principal au montant de 1 500\$. La somme sera puisée dans le compte Spectacles/expositions - Gare (02 70259 499).

105-04-2015
Mandat pour un registre sur la présence d'amiante dans les bâtiments municipaux

106-04-2015
Partenariat pour le Cabaret de la Gare



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

107-04-2015
Publicité Guide
des services
cyclistes 2015

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 305\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans la Carte vélo 2015 du Parc linéaire des Bois-Francs. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve les coûts suivants pour l'inscription et le service de garde du Terrain de jeux pour la saison 2015, le tout incluant les frais pour les activités et sorties :

1^{er} enfant : 175\$
2^e enfant : 170\$
3^e enfant : 165\$
Service de garde : 5\$/jour (matin et/ou soir)

ADOPTÉE

ATTENDU le départ du coordonnateur du service des loisirs et de la culture, qui avait entre autres comme responsabilité l'opération du Gymlyst ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Madame Danny Laflamme afin d'opérer le Gymlyst comme travailleur autonome.

QUE les responsabilités et le taux horaire convenus seront indiqués dans une entente signée par Madame Laflamme et la directrice générale.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de gré à gré chez Équipements MM d'un ordinateur neuf. La somme requise de 1 379.95\$ plus les frais d'installation et les taxes sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année.

ADOPTÉE

ATTENDU que le conseil municipal désire créer une certaine fidélité chez les employés saisonniers, soit les moniteurs du terrain de jeux et les surveillants des patinoires, les amenant ainsi à travailler pour la municipalité plus d'une saison ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve les salaires horaires suivants :

Pour un employé qui en est à sa première saison : salaire minimum
Pour un employé qui en est à sa deuxième saison : salaire minimum + 0.50\$
Pour un employé qui en est à sa troisième saison et plus : salaire minimum + 1.00\$

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

108-04-2015
Coûts des
services du
terrain de jeux
pour la saison
2015

109-04-2015
Offre de
services pour
l'opération du
Gymlyst

110-04-2015
Achat d'un poste
de travail

111-04-2015
Salaire des
moniteurs et
surveillants
(bonus
«fidélité»)

Période de
questions



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

112-04-2015

Demande du
Cercle de
Fermières

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 150\$ au Cercle de Fermières de Lyster afin qu'elles puissent souligner particulièrement l'apport de trois membres qui cumulent chacune 50 années de participation au sein du Cercle, lors de l'exposition annuelle qui se tiendra le 29 avril prochain. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

113-04-2015

Journée porte
ouverte de la
Salle des
Chevaliers de
Colomb

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la participation de la municipalité comme partenaire argent au montant de 250\$ pour le bottin souvenir qui sera publié pour célébrer le 50^e anniversaire de fondation du Conseil des Chevaliers de Colomb dans notre communauté. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

114-04-2015

Demande
d'appui financier
au Grand défi
Pierre Lavoie

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 175\$ en appui financier au Grand Défi Pierre Lavoie puisque cinq jeunes de Lyster participeront à ce défi. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

115-04-2015

Adoption du
procès-verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

116-04-2015

Levée de la
séance

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7^e jour d'avril 2015.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière